

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCOHY CLEMENCE	10240173	URVILLE	0.4000	000 ZC 136	LABBE Daniel	12/07/2024

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDI au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL du HAUT MERET	10240174	ARCONVILLE	0.0379	000 ZH 13	LABBE Daniel	12/07/24
			0.4619	000 ZH 14		
		URVILLE	0.3701	000 ZE 31	SCOHY Laurence	
			0.5635	000 ZV 19		
			0.4760	000 ZV 20	LABBE Daniel	
			0.0378	000 ZV 21		
			0.3098	000 ZV 22		
			0.0548	000 ZV 23		
			0.1259	000 ZL 12		
			0.1729	000 ZC 136		

EARL du HAUT MERET	10240174	URVILLE	0.0221	000 ZC 151	LABBE Daniel	12/07/24
			0.0003	000 ZC 164		
			0.0078	000 ZC 166		
			0.0209	000 ZC 168		
			0.0183	000 ZC 170		
			0.0550	000 ZC 172		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BARDIAU Mélissa	10240175-001	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0.1720	000 A 1216	BARDIAU Jean-Luc, BARDIAU Véronique	12/07/24
			0.0550	000 F 410		
			0.0162	000 F 932		
			0.0207	000 F 1076		
			0.2086	000 A 1377		
			0.0285	000 A 1287		
			0.2154	000 A 1001		
			0.0649	000 A 1002		
	0.1045	000 A 1003				

BARDIAU Mélissa	10240175-001	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0.0855	000 A 1004	BARDIAU Jean-Luc, BARDIAU Véronique	12/07/24
			0.0875	000 A 1005		
			0.0348	000 A 1312		
		0.2083	000 ZL 92			
		VERPILLIERES-SUR-OURCE	0.5136	000 ZC 163		
			0.1820	000 ZC 164		
		FONTETTE	0.4399	000 ZA 24		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures** seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

esoyes



Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BARDIAU Jérémy	10240176	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0.0055	000 F 1057	BARDIAU Jérémy	12/07/2024
			0.0430	000 F 1058		
			0.0206	000 F 1061		
			0.0571	000 F 1062		
			0.0059	000 F 1063		
			0.1271	000 A 1168		
			0.0001	000 F 1036		
			0.0083	000 F 1038		
			0.2190	000 F 1041		
			0.0109	000 F 1043		

BARDIAU Jérémy	10240176	CHAMPIGNOL- LEZ- MONDEVILLE	0.0125	000 F 1044	BARDIAU Véronique	12/07/24	
			0.0910	000 F 1045			
			0.0114	000 F 1046			
			0.0031	000 F 1047			
			0.0500	000 F 1048			
			0.0021	000 F 1060			
			0.0300	000 F 1066			
			0.0766	000 F 1067			
			0.3197	000 ZA 24			MHCS
			0.1803	000 ZA 66			
			0.2048	000 ZL 91			BARDIAU Jérémy
			0.2191	000 ZC 215			
			0.0831	000 ZC 217			
			0.2642	000 ZA 48			BARDIAU Jean-Luc
			0.5359	000 ZA 60			
			0.7643	000 ZC 35			

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>)

Seules les candidatures **recues en DDT** au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.